

Lutte contre les épidémies : les prisonniers autrichiens à Troyes *

par Géraldine HETZEL **

Défaite autrichienne à Ulm en octobre 1805

Des prisonniers autrichiens sont détenus à Troyes dès l'an VIII : le premier jour complémentaire an VIII de la République française (18 septembre 1800), le commissaire des guerres de Troyes, qui est alors Baudin-le-Sauvage, écrit au maire et à ses adjoints que "leur nombre était fixé à 500, mais ce nombre ayant été augmenté de près de 200" (1). Néanmoins, nous nous intéresserons ici uniquement à l'emprisonnement des Autrichiens détenus à Troyes entre la fin de la bataille d'Ulm le 20 octobre 1805 et la victoire d'Iéna en octobre 1806, date annonciatrice de la venue de prisonniers prussiens qui prendront le relais des Autrichiens dans les dépôts de Troyes.

À la suite des batailles d'Ulm et d'Elchingen, à la limite entre le Wurtemberg et la Bavière, batailles qui se déroulent du 15 au 20 octobre 1805, la grande armée a fait 60000 prisonniers, dont 36000 dans la seule ville d'Ulm. D'après le *Neuvième bulletin de la Grande armée*, 12000 d'entre eux sont déjà en route vers la France à la date du 29 vendémiaire an XIV (21 octobre 1805). Leur nombre va croissant, puisque ce même jour le secrétaire de l'empereur note que, d'après la proclamation de ce dernier suite à la bataille d'Ulm, ont été faits soixante mille prisonniers. "Il est probable qu'il y en aura davantage" (2).

Le ministre de la guerre, Alexandre Berthier, cité par le préfet de l'Aube écrivant au maire de Troyes le 28 octobre 1805, fait observer que "la marche rapide et les succès de la grande armée exigeront peut-être des mesures extraordinaires pour le casernement provisoire des prisonniers de guerre et ne permettront pas de se borner aux établissements militaires de ce genre" (3). Les prisonniers sont dirigés sur différents départements du grand quart Nord-est de la France (4), à savoir, principalement, les départements de l'Aube, l'Yonne, la Marne, la Côte d'Or, et la Saône-et-Loire. Le rapport d'inspection du médecin des épidémies Desgenettes qui vient inspecter les dépôts de Troyes, dans le cadre d'une tournée d'inspection générale des dépôts du Nord-est de la France cette année 1806 indique à la date du 27 février, à propos du nombre de prisonniers stationnés à Troyes que "cette ville a reçu 1473 hommes des régimens de Kaiser, Manfredini, Reuss-Greiz, Wurtemberg et autres corps" (5).

* Séance d'octobre 2014.

** 67, Grande Rue, 10140 Vendevre-sur-Barse.

Les lieux d'enfermement troyens

À Troyes, les lieux choisis pour l'encasernement des prisonniers de guerre autrichiens sont tous d'anciens édifices religieux reconvertis après avoir été faits biens nationaux. Ils sont situés à l'intérieur ou à l'extrême limite du "bouchon de champagne". La lettre du préfet de l'Aube, Bruslé-de-Valsuzenay, au maire de Troyes, M. Bourgoïn, datée du 6 brumaire an XIV (28 octobre 1805) est éclairante, puisqu'elle annonce l'arrivée des premiers prisonniers autrichiens, l'obligation pour les autorités civiles de concourir au maintien de l'ordre dans les dépôts, en même temps qu'elle contient une demande de recensement des capacités d'hébergement. Le billet-réponse glissé dans la lettre révèle ces capacités pour la place de Troyes : "Couchettes qui sont aux Jacobins : 63 couchettes / 55 paillasses. Il peut se tenir aux Jacobins 1200 prisonniers, 600 au petit séminaire, 100 à l'oratoire"(6).

À l'emplacement de l'actuel collège (caserne) Beurnonville, l'oratoire est utilisé pour l'hébergement de prisonniers de guerre depuis déjà l'an VIII (1800), comme l'indique une lettre du commissaire des guerres de l'époque, Baudin-le-Sauvage : "J'ai rendu compte, citoyens, au commissaire ordonnateur Dubois Crancé de la décision que vous avez prise de loger les prisonniers de guerre du dépôt de cette place au ci-devant oratoire. Il m'a chargé de vous inviter d'y faire trouver un commissaire nommé par vous pour assister à la distribution de ce local. Ce changement aura lieu le 5ème jour complémentaire à trois heures de relevée. Salut & fraternité".

Les Jacobins et l'oratoire ont donc en commun de recevoir des Autrichiens depuis 1800. Le grand dépôt des Jacobins deviendra par la suite écuries, puis "nouvelles écuries". Il s'agit du plus gros poste de garde des prisonniers de guerre et aussi du plus "stratégique", puisque situé en plein cœur de la ville. Le petit séminaire qui était situé dans un bâtiment rue du Bois (actuelle avenue Charles de Gaulle) (7) avant de rouvrir en 1831 près de l'église Saint-Martin-ès-Vignes était, comme on peut le voir, le deuxième lieu d'enfermement par la taille après la caserne des Jacobins, tandis que, rue Notre-Dame-en-l'Isle, le grand séminaire ne servait qu'exceptionnellement à l'accueil de prisonniers étrangers et ceci uniquement dans les cas où les capacités habituelles de la ville étaient insuffisantes.

L'hôtel-Dieu-le-Comte, hospice civil, était destiné à recevoir ceux d'entre les prisonniers qui arrivaient à Troyes malades ou blessés, comme l'indique une lettre du 21 brumaire an XIV adressée par le préfet de l'Aube au maire de Troyes : "Son Excellence ministre de l'intérieur m'annonce qu'une partie des prisonniers de guerre autrichiens doit être évacuée sur mon département et désire que les mesures nécessaires soient prises pour



Fig. 1 : *L'hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes.*
Libre de droits.

que ceux d'entre eux qui sont malades ou blessés puissent être admis et traités dans les hospices civils où il existe des emplacements pour les recevoir. L'hospice établi dans votre ville étant dans ce cas, je vous invite à recommander aux administrateurs d'y faire les lits que l'étendue du bâtiment peut comporter (8)". Il est à noter que la proportion totale de prisonniers de guerre apparaît très

importante : 5,6 pour cent de la population totale si l'on s'en tient aux données du rapport Desgenettes, mais près de huit pour cent de la population si l'on considère les capacités d'accueil qui ont très probablement toutes été utilisées au fil du temps. La ville de Troyes compte alors, en effet, 26104 habitants (9) (L1, hôtel-Dieu de Troyes).

L'enjeu de la lutte contre les épidémies

Le commissaire des guerres s'informe des capacités d'accueil de prisonniers malades sur toute la période comprise entre fin 1805 et fin 1806. L'éventualité de la maladie est en effet envisagée de manière systématique, dès le 27 octobre 1805, comme l'atteste cette lettre d'un colonel de la garde nationale au maire de Troyes, Bourgoïn : "j'ai l'honneur de vous prévenir de la prochaine arrivée des prisonniers de guerre destinés à la ville de Troyes. (...) Il ne faut pas attendre leur arrivée dans vos murs pour convenir du local que vous pouvez mettre à disposition, des moyens que vous pouvez vous procurer pour les surveiller, de la force armée de la garde nationale nécessaire à ce dernier article, et de la possibilité de les traiter en cas de maladie" (10).

Il en est toujours de même, un an plus tard, lorsque le commissaire des guerres de l'Aube, Denain, s'informe, au lendemain de la bataille d'Iéna du 14 octobre 1806, auprès des administrateurs de l'hospice civil des capacités d'accueil : "Monsieur le Commissaire ordonnateur de cette division par la lettre du 12 de ce mois, en m'annonçant que son altesse Sérénissime le Ministre de la Guerre a désigné la Ville de Troyes pour recevoir en dépôt partie des prisonniers de guerre qui seront faits par la Grande Armée, me charge de vous demander quel est le nombre de lits dont votre hospice peut disposer pour recevoir les prisonniers de guerre malades. Je vous prie, Messieurs, de me faire connaître ce nombre au reçu de la présente afin qu'à mon tour je le fasse connaître à Monsieur le Commissaire ordonnateur" (11).

L'enjeu de la lutte contre les épidémies et maladies saisonnières est la préservation de la population de la ville, selon ce qui ressort en plusieurs endroits du rapport de Desgenettes. Lorsqu'il visite les dépôts de Troyes, ce médecin des épidémies a le souci de préserver la population locale ; la crainte de la contagion restera sa préoccupation première : "les habitans n'ont contracté aucunes maladies des prisonniers de guerre, et n'ont que celles de la saison", écrit-il, le 27 février, à propos du dépôt de Troyes (12).

Ces préoccupations se retrouvent quelques années plus tard, dans le cadre de la détention des prisonniers de guerre espagnols et jusqu'à la fin de l'Empire (13). Outre les efforts pour circonscrire les épidémies et éviter leur propagation au reste de l'hospice/hôpital ou à la population générale, il s'agit aussi de savoir qualifier la maladie comme épidémique ou endémique, simple « maladie saisonnière », une question qui a son importance, car c'est elle qui déterminera la façon dont la maladie sera perçue dans la population générale et la radicalité des mesures à appliquer.

Les pathologies envisagées

Les épidémies ne sont pas forcément précisément définies ni délimitées. Il est question de "lutte contre les épidémies" en général, sans que l'on sache précisément contre quel mal on cherche à se prémunir. Le rapport d'inspection de Desgenettes fait état, en 1806, d'un



Fig. 2 : Dr Desgenettes.
Libre de droits.

certain nombre de pathologies qui ont parfois changé de dénomination et ne correspondent pas exactement à celles qui ont été prises en compte par la suite dans les travaux universitaires : un certain nombre de fièvres sont visées, au nombre desquelles les fièvres catarrhales, putrides, lentes, malignes ou encore ataxiques, la dysenterie, des gangrènes et des “gales compliquées”. Les observations du docteur Pigeotte du 5 décembre 1805 font, elles, état de catarrhes et de dysenteries parmi les prisonniers, qui sont attribués à une nourriture carencée : “des catarrhes et des dissenteries, sont légères et encore en petit nombre ; mais il est d’autant plus probable que l’influence dominante de la saison les multipliera parmi les prisonniers de guerre, que le casernement, la mauvaise nourriture, sont les circonstances les plus propres à en favoriser le développement” (14). Chez Desgenettes, la fièvre catarrhale est associée au froid régnant dans les bâtiments qui servent de casernes (selon ses observations relatives à une église de Sens).

Pour se faire une idée de la nosographie floue et en pleine évolution sur laquelle se basent les praticiens, il suffit de se référer au nombre de synonymes que donne, à lui seul, le docteur Desgenettes à la fièvre adynamique qu’il appelle aussi “fièvre des prisons, fièvre des hôpitaux” ou encore “fièvre des vaisseaux”. Le risque de typhus, typhus exanthématique (ou “mal des casernes”), n’est nommé ni chez Desgenettes, ni chez le docteur Pigeotte, alors qu’on le sait présent parmi les prisonniers espagnols quelques années plus tard. Le choléra n’est pas non plus appréhendé en tant que tel par les deux praticiens, et la syphilis, comme les autres maladies vénériennes, n’est pas recensée non plus, ce que confirme J.-R. Aymes concernant les Espagnols quelques années plus tard (15).

Les maladies observées à Troyes par Desgenettes parmi les prisonniers de guerre autrichiens sont des “fièvres putrides, malignes et lentes, des diarrhées et des dysenteries”. Les “diarrhées” sont mentionnées sans plus de précisions, sans être associées à un tableau clinique plus explicite. Les inspecteurs sont également attentifs aux gangrènes, en raison de leur risque de propagation à tout le corps, ainsi qu’à la gale. En revanche, ils ne prennent pas en compte, dans leur diagnostic qu’on pourrait qualifier “de première approche”, les affections respiratoires, toux ou “crachements de sang” pouvant indiquer des phthisies.

Les moyens de lutte employés : les recommandations des médecins des épidémies Pigeotte et Desgenettes

La principale figure de la lutte contre les épidémies à Troyes en 1805-1806 est le docteur Pigeotte : médecin des épidémies, Jean-Baptiste Étienne Pigeotte (1774-1868), est également membre fondateur du comité d’inoculation de l’Aube. En 1804, il devient médecin-chef de l’hôtel-Dieu et des prisons de Troyes (16). Par ses observations au préfet, presque toutes datées du 5 décembre 1805, l’homme se révèle un praticien aux vues larges, considérant les malades et leurs maux dans leur globalité. C’est sans doute à J.-B. Étienne Pigeotte que Desgenettes fait allusion lorsqu’il écrit, dans son rapport : “j’ai trouvé (à Troyes) un jeune médecin animé du désir de bien faire”.

Pigeotte attribue catarrhes et dysenteries à l’encasernement et à la nourriture carencée et recommande ainsi d’ouvrir portes et fenêtres afin de renouveler l’air des chambrées



Fig. 3 : Dr Pigeotte.
D’après La vie en Champagne.

“plusieurs fois par jour” : “les mesures reconnues les plus efficaces pour prévenir les maladies qui menacent les prisonniers dans leurs cazernes et par conséquent l’hôpital de Troyes. (...) 2° Que l’air en chambrée soit plusieurs fois renouvelé, dans le jour, en faisant ouvrir en même temps les portes et les fenêtres opposées”. L’idée générale est de purifier l’air, quoique Pigeotte n’emploie pas le terme de miasme si usité à son époque, pas plus que ne l’utilise le capitaine de gendarmerie Robert, lequel met ses recommandations à exécution : “j’ai inséré que tous les jours la garde du poste serait tenue d’exiger l’ouverture des fenêtres des chambres des prisonniers pour purifier l’air” (17).

L’inspecteur Desgenettes, de son côté, vante abondamment les fumigations acides (“fumigations guytoniennes”) du dijonnais Guyton-Morveau et l’instruction du docteur Chaussier, assistant de Guyton à la chaire de chimie de Dijon. Guyon de Morveau, croyant combattre les miasmes, avait mis au point un procédé qui se révèle efficace. Cette invention, qui repose sur des préceptes erronés (les miasmes étaient “généralement confondus avec les mauvaises odeurs” selon l’expression de Bernard Bourdoncle, auteur du site *Chimie du temps qui passe*, s’apparente à un procédé de désinfection : il s’agit d’un procédé de génération du gaz muriatique sur la base de la réaction entre vitriol et sel marin, dans le but de détruire l’ammoniac. “Sa théorie est fausse, mais les résultats ne déçoivent pas. Les miasmes sont vaincus, mais également beaucoup de parasites”. Ainsi, jusqu’à la fin du Premier Empire, les “fumigations guytoniennes” vont rendre d’immenses services sur le plan de la santé publique, notamment pour la désinfection des salles des hôpitaux des cellules des prisons et de leur mobilier. À ce titre, il est certain que Guyton de Morveau a sauvé des dizaines de milliers de vies” (18).



Fig. 4 : Plaque Guyton de Morveau à Dijon.
Photographie de l’auteur.

Un couchage et des vêtements chauds

La logistique de prise en charge des prisonniers inclut réquisitions de bois de chauffage et achats de paille. Les hommes arrivant souvent démunis, les autorités leur procurent couvertures, vêtements chauds et chaussures, mais en mars 1806, le dénuement est tel que le commissaire des guerres fait une exception et permet la récupération de vêtements sur des soldats morts : “Je suis autorisé, Monsieur, à faire délivrer aux prisonniers de guerre les plus dénués de vêtements, ceux laissés par leurs camarades morts à l’hospice de Troyes. Vous pouvez donc en disposer en faveur de ceux dont les réclamations seront fondées” (19). La lettre ne comporte pas de consigne invitant à laver ou désinfecter les vêtements des prisonniers défunts.

Les livraisons de paille et les réquisitions de bois de chauffage relèvent depuis au moins 1800 de la logistique ordinaire en prévision de l’arrivée des prisonniers. On procède à l’achat de paille, avec des appels d’offre, le meilleur soumissionnaire étant choisi dans les locaux mêmes de la ville de Troyes et on se montre, à cet égard, prévoyant, comme en atteste cette lettre écrite avant même la bataille d’Ulm, le 1er octobre 1805, par le commissaire des guerres au maire de Troyes : “Les différentes lettres d’instruction que je reçois fréquemment relativement aux prisonniers de guerre étrangers ne permettent pas de douter qu’il en sera très incessamment dirigé sur Troyes pour y mettre en dépôt et comme il serait

possible que l'entrepreneur des fourrages n'eut pas organisé son service avant leur arrivée, je crois qu'il serait prudent de faire un achat de paille de couchage avant leur arrivée, afin de pouvoir leur en distribuer lorsqu'ils arriveront"

Contre la promiscuité : l'isolement des malades

Des observations du docteur Pigeotte du 5 décembre 1805, il ressort, dès 1805, que ce médecin a conscience qu'une trop grande promiscuité à l'intérieur des lieux d'enfermement est préjudiciable à la santé des détenus : "les mesures reconnues les plus efficaces pour prévenir (...) les maladies qui menacent les prisonniers dans leurs cazernes et par conséquent l'Hôpital de Troyes... que le nombre d'hommes reçus dans chaque chambrée soit proportionné à son étendue et surtout à sa hauteur" (20). Suite à la venue de Desgenettes, le préfet de l'Aube invite effectivement le maire, dans une lettre datée du 5 mars 1806, à séparer bien-portants et malades pour diriger ces derniers sur le grand séminaire : "Monsieur des Genettes, Docteur et Professeur de Médecine Inspecteur du service de santé des armées, envoyé dans ce département pour visiter les prisonniers de guerre, ayant reconnu qu'il était urgent de transférer de l'hospice civil sur la succursale ceux de ces prisonniers qui sont les moins malades, je vous invite, Monsieur, à donner des ordres pour faire préparer au grand séminaire une vingtaine de lits pour les recevoir. Cette mesure est prescrite pour éviter une effrayante mortalité" (21).

Surveiller les maraîchers

Nous l'avons vu plus haut, le médecin des épidémies Pigeotte incrimine la nourriture carencée des prisonniers. Il précise encore ce constat au moment d'évoquer, toujours dans ses observations du 14 frimaire an XIV, les difficultés que les Autrichiens rencontrent pour se procurer de la nourriture saine, particulièrement des légumes, parce qu'ils sont victimes de la malhonnêteté de certains commerçants, lesquels mettent à profit leur mauvaise maîtrise de la langue française : "Il serait peut-être utile, pour faciliter au prisonnier les moyens de se procurer des légumes avec la paye qui leur est distribuée, de recommander aux agens de police chargés de maintenir l'ordre dans les marchés, de surveiller les achats qu'ils font, et d'empêcher ainsi que les jardiniers, par une mauvaise foi insigne, ne leur vendent par leurs denrées un tiers au moins et la moitié en sus de ce qu'ils les vendent aux particuliers qui en connaissent la valeur" (22). Le docteur Pigeotte recommande également d'augmenter la ration de vin des prisonniers, cette boisson étant alors considérée comme un fortifiant.

Appels à davantage d'exercice

La plus étonnante des recommandations consiste à extraire le prisonnier de sa chambrée et à faire pratiquer la prophylaxie en multipliant les appels dans la cour, Pigeotte étant d'avis que "le soldat, lorsqu'il n'a rien de mieux à faire qu'à dormir, ne sort pas de la caserne, s'y tient plongé dans une oisiveté dont il devient la victime, succombant aux maladies de la saison". C'est ainsi que ce praticien élabore une recommandation qui consiste à multiplier les appels au-delà des deux appels quotidiens prescrits par les règlements de thermidor an XI et de vendémiaire an XIV : "Il est donc expressément recommandé non seulement par les médecins, mais par les militaires qui ont donné des règles de conduite pour gouverner le soldat en campagne et dans les camps ; de lui donner (au soldat) des occupations fussent-elles inutiles, et dans l'impossibilité de lui en donner et de l'exercer à la manœuvre de le forcer au moins par de fréquents appels de sortir de l'air empesté où ils resterait plongé".

Une certaine liberté de mouvements...

L'encadrement des prisonniers pose problème, car il exige moyens financiers et moyens humains, de la main d'œuvre pour garder les prisonniers (23). Indépendamment des droits dont ils disposent suivant le grade auquel ils appartiennent, les prisonniers sortent de leur caserne, de jour comme de nuit. Des riverains se plaignent de dégâts causés par des hommes "divagant" dans leurs jardins. Les gardes se défendent d'accusations de vols attribués aux prisonniers...

Les problèmes susceptibles d'être engendrés par le confinement des soldats prisonniers sont en partie résolus par la semi-liberté dont ils jouissent et par leur intégration à la vie civile qui, à partir de 1808, deviendra systématique, puisque des avis sont adressés à la population la sollicitant pour prendre en charge des prisonniers. L'enjeu de la lutte contre les épidémies des prisonniers de guerre deviendra dès lors, à plus forte raison, celui de la prévention de toutes les pathologies de type épidémique parmi la population générale.

... fonction de l'appartenance sociale

Il convient cependant de ne pas se laisser abuser par l'impression de semi-liberté que peuvent laisser les conditions de détention ou, à tout le moins de "rétention" des prisonniers de guerre autrichiens. Le 1er frimaire an XIV, le préfet de l'Aube prend la peine d'écrire aux administrateurs de l'hospice civil de Troyes, précisant bien qu'il y a lieu de reproduire, en prison, comme à l'hôpital, les différences de traitement correspondant aux classes sociales différentes auxquelles appartiennent, respectivement, les officiers et simples soldats du rang : "Il m'a été fait rapport par M. le capitaine chargé de la surveillance des officiers prisonniers de guerre que l'un d'eux qui a été envoyé à l'hospice se trouve confondu avec les simples soldats, habite parmi eux, sans aucune distinction. Quoique les bonnes manières et les bons traitements soient dus à tous les prisonniers sans exception, il est convenable néanmoins de faire une distinction entre le soldat et son supérieur. La subordination et la décence le demandent également. Je désire donc et je vous prie, Messieurs, de faire donner une chambre particulière à l'officier prisonnier de guerre dont il s'agit, et de recommander qu'il soit traité à part, avec toutes les attentions que l'on doit avoir pour sa condition" (24).

En effet, pour reprendre, par analogie, les mots d'Olivier Faure, à propos des institutions religieuses, "s'il y existe des marges de liberté pour les pensionnaires, les institutions closes sont bel et bien les lieux où se manifestent le plus clairement possible des relations de pouvoir inégalitaires" (25). Ceci est encore confirmé par le fait qu'à l'occasion, les prisonniers de guerre gradés, les officiers, sont constitués "prisonniers sur parole" et se déplacent assez librement jusqu'à leur dépôt, comme l'indique déjà la lettre du 14 Brumaire an 14 (5 novembre 1805) du colonel de la 14^{ème} légion de gendarmerie impériale au maire de Troyes, Bourgoin : "j'ai l'honneur de vous prévenir qu'il arrivera dans cette place du 15 au 16 de ce mois quelques officiers autrichiens prisonniers de guerre sur parole, que ces premiers seront suivis de plusieurs autres qui arriveront successivement et toujours destinés pour Troyes". En route, les prisonniers de guerre sont logés par des particuliers, comme en atteste le billet du 30 brumaire XIV, qui dit que "la veuve Bourreaux, aubergiste, logera six officiers et domestiques pour deux jours" (26). Si les dépenses afférentes à l'encadrement et à l'entretien des prisonniers sont certainement respectables elles sont aussi indispensables, car, sans elles, pour reprendre les paroles de Desgenettes, "la médecine ne sert à rien, puisqu'elle ne peut déployer aucun de ses moyens" (27).

Fin 1806, les prisonniers autrichiens sont en partance ou sur le point d'être libérés, mais ils vont rapidement être remplacés par d'autres, puisque le 27 décembre 1806, suite à la bataille d'Iéna et Auerstaedt, le commissaire des guerres du département de l'Aube annonce au maire de la ville de Troyes l'arrivée des prisonniers prussiens : "j'ai l'honneur de vous prévenir qu'environ 605 prisonniers de guerre prussiens arriveront à Troyes le 1er janvier prochain où ils doivent recevoir de nouveaux ordres" (28). Ultérieurement, les détenus sont, de manière accrue, pris en charge par la population locale et la lutte contre les épidémies en milieu clos rejoint celle, plus large, du combat pour une meilleure santé publique. Par conséquent, si durant l'Empire, l'origine de la plupart des maux est encore souvent méconnue, si la nosographie est encore floue, la lutte n'en est pas moins engagée, fût-ce sur la base de préceptes erronés, comme dans le cas des fumigations. Le caractère intuitif des connaissances a pour pendant les préceptes de médecins (Pigeotte et Desgenettes) qui révèlent une vision moderne, selon laquelle une bonne hygiène de vie suppose alimentation saine et exercice physique, autant de concepts qui nous sont familiers. Tout est donc réuni pour que le XIX^{ème} siècle soit celui de l'hygiénisme.

NOTES

- (1) Archives de Troyes, cote 4H27, Prisonniers de guerre ennemis, 1799-1815, Lettre du 1er jour complémentaire an VIII de la République française de Baudin-le-Sauvage, commissaire des guerres à la résidence de Troyes pour le département de l'Aube aux citoyens Maire et adjoints de la ville de Troyes.
- (2) NAPOLÉON - *Recueil par ordre chronologique de ses lettres, proclamations, bulletins, discours sur les matières civiles etc. formant une histoire de son règne écrite par lui-même et accompagnée de notes historiques par M. Kermoyan*, tome premier, Paris, Librairie de Firmin Didot frères, fils et Cie, imprimeurs de l'Institut, rue Jacob, 56, 1863, p. 516-517.
- (3) Archives de Troyes, cote 4H27, lettre du 6 brumaire an XIV du préfet de l'Aube au maire de Troyes.
- (4) D'après David ROUANET, auteur de la thèse *Les prisonniers de guerre dans le Nord-est de la France (1803-1814)* (en attente de publication) sous la direction de Jacques-Olivier Boudon, Paris IV, 2008.
- (5) René Nicolas Dufriche DESGENETTES - *Inspection des dépôts de prisonniers de guerre autrichiens dans les départements de l'Yonne, de Saône-et-Loire, de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Marne en 1806*, Paris, 1806, p. 25.
- (6) Archives de Troyes, cote 4H27, liasse an XIV14, lettre du 6 brumaire, du préfet de l'Aube au maire de la ville de Troyes.
- (7) Jacques SCHWEITZER, historien local et auteur du site *Troyes d'hier et d'aujourd'hui*.
- (8) Archives municipales de Troyes, cote 4H27, lettre du 21 brumaire an XIV du préfet de l'Aube au maire de la ville de Troyes.
- (9) Jacques SCHWEITZER - *op. cit.*
- (10) Archives de Troyes, cote 4H27, liasse an XIV, lettre du 5 brumaire du colonel de la 14^{ème} légion de gendarmerie impériale, officier de la légion d'honneur à Monsieur Bourgoïn, maire. Souligné par l'auteur.
- (11) Archives de l'Aube, cote HD 387 / 2082, lettre du 19 octobre 1806, du commissaire des guerres du département de l'Aube aux administrateurs de l'hospice civil de Troyes.
- (12) René Nicolas Dufriche DESGENETTES - *op. cit.* p. 26.
- (13) Jean-René AYMES - "L'État sanitaire", in *La Déportation sous le Ier Empire - les Espagnols en France (1808-1814)*, thèse, Paris, 1983, p. 193-200.
- (14) Archives départementales de l'Aube, cote 5M341, Instructions, documents sur le cholera, rapports, correspondances de 1793 à 1853, observations de Pigeotte du 14 frimaire an XIV.
- (15) Archives de Troyes, cote 4H27, liasse 1806, lettre du 28 mars, du commissaire des guerres du département à l'économiste de l'hospice civil de Troyes.

LUTTE CONTRE LES ÉPIDÉMIES : LES PRISONNIERS AUTRICHIENS À TROYES

- (16) Martine DEMESMAEKER - in *la Vie en Champagne* n°oct.-déc. 2011, p. 44.
- (17) Archives de l'Aube, cote 5M341 Instructions, documents sur le cholera, rapports, correspondances de 1793 à 1853, lettre du 30 janvier 1806 du capitaine de la gendarmerie Robert au préfet du département de l'Aube.
- (18) Bernard BOURDONCLE - *Chimie du temps qui passe*.
- (19) Archives de Troyes, cote 4H27, liasse an XIV, lettre du 9 brumaire, du commissaire des guerres du département de l'Aube au maire de Troyes.
- (20) Archives municipales de Troyes, cote 4H27, liasse 1806.
- (21) Archives départementales de l'Aube, cote 5M341 Instructions, documents sur le cholera, rapports, correspondances de 1793 à 1853.
- (22) Archives de l'Aube, cote 5 M 341 Instructions, documents sur le cholera, rapports, correspondances de 1793 à 1853, Observations du Dr Pigeotte du 14 frimaire an XIV.
- (23) "Il ne faut pas attendre leur arrivée dans vos murs pour convenir du local que vous pouvez mettre à disposition, des moyens que vous pouvez vous procurer pour les surveiller, de la force armée de la garde nationale nécessaire a ce dernier article", in Archives municipales de Troyes, cote 4H27, liasse an XIV, lettre du 5 brumaire, du colonel de la 14ème légion de gendarmerie impériale, officier de la légion d'honneur à Monsieur Bourgoïn, maire.
- (24) Archives municipales de Troyes, cote 4H27, liasse an XIV, lettre du 1er frimaire an XIV du préfet de l'Aube à Messieurs les administrateurs de la ville de Troyes
- (25) Olivier FAURE - "Retour sur les enfermements", in *Religion et enfermements (XVII-XXème siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 15.
- (26) Archives municipales de Troyes, cote 4H27, liasse an XIV.
- (27) "Il est mort un jeune médecin et un chirurgien (à Auxerre), en visitant les prisonniers, tous deux ayant du mérite et du zèle ; ils n'étaient point secondés, et alors la médecine ne peut rien, puisqu'elle ne peut déployer aucun de ses moyens", in René Nicolas Dufriche DESGENETTES, *op. cit.*, p. 34.
- (28) Archives municipales de Troyes, cote 4H27, liasse 1806.

BIBLIOGRAPHIE

- AYMES Jean-René - "L'état sanitaire", in *La Déportation sous le 1er Empire - les Espagnols en France (1808-1814)*, thèse, Paris, 1983, p. 193-200.
- BOUDON Jacques-Olivier - *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Perrin, 2003.
- CORBIN Alain - *Le Miasme et la Jonquille*, Paris, Champs Flammarion, 1986.
- DESGENETTES, René Nicolas - *Inspection des dépôts de prisonniers de guerre autrichiens dans les départements de l'Yonne, de Saône-et-Loire, de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Marne en 1806*, Paris, 1806 (circa)
- FAURE Olivier - "Le médicament plébiscité", in *Les Français et leur médecine*, Paris, Belin, 1993, p. 41-76.
- FAURE Olivier - "Avant-propos", in *Religion et enfermements (XVII-XXème siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 41-76.
- JORLAN Gérard - *Une société à soigner, Hygiène et salubrité en France au XIXème siècle*, Gallimard, Paris, 2010.
- NAPOLEÓN - *Recueil par ordre chronologique de ses lettres, proclamations, bulletins, discours sur les matières civiles* etc. formant une histoire de son règne écrite par lui-même et accompagnée de notes historiques par M. Kermoysan, tome premier, Paris, Librairie de Firmin Didot frères, fils et cie, imprimeurs de l'Institut, rue Jacob, 56, 1863.
- RÉMOND René - *L'Ancien Régime et la Révolution, 1750-1815*, éditions du Seuil, Paris, 1974.
- ROUANET David - *Les prisonniers de guerre dans le Nord-est de la France (1803-1814)*, thèse (en attente de publication) sous la direction de Jacques-Olivier Boudon, Paris IV, 2008.
- SOURNIA Jean-Charles - *Histoire de la Médecine*, Paris, Éditions La Découverte, 1992, 1997.
- WEITZEL Thibault - *Le Fléau invisible, la dernière épidémie de choléra en France*, Paris, Vendémiaire, 2011.

GÉRALDINE HETZEL

SOURCES ARCHIVISTIQUES

- Archives de l'Aube
 - 5 M 341 Instructions, documents sur le cholera, rapports, correspondances de 1793 à 1853
 - 5 M1 Réglementation / Textes officiels, rapports, correspondance générale. / an V-1820
 - HD 387 / 2082 – Les relations entre l'administration militaire et les hôpitaux de l'an 14 à 1806
- Archives de Troyes
 - 2H33 Hôpitaux militaires 1800-1939
 - 4H27 Prisonniers de guerre ennemis, 1799-1815
- Archives de la Côte d'Or
 - R 253 ADCO Règlements sur les prisonniers de guerre avec, notamment, le règlement du 10 thermidor an XI de la République française sur « la Police et l'Administration des Dépôts de Prisonniers de guerre étrangers » *Section Ire Police et discipline Art.III, Art. VII, Art. XIV, Art. XVII, Art. XLIV*

SITOGRAPHIE

- BOURDONCLE Bernard - *Chimie du Temps qui passe, site dédié à l'histoire de la chimie*, disponible sur : <http://ours.courageux.pagesperso-orange.fr/> (consulté le 08.02.2014).
- SCHWEITZER Jacques - *Troyes d'hier à aujourd'hui*, disponible sur : <http://jschweitzer.jimdo.com/contact/> (consulté le 08.02.2014).
- Les Cybergénéalogistes de Charentes-Poitou, disponible sur : <http://www.cgcp.asso.fr/leblog/monographies/monographie-mort-a-vivonne-1818-1823/fievres-et-maladies-infectieuses/> (consulté le 08.02.2014).

RÉSUMÉ

Les victoires d'Ulm et Elchingen, où les armées napoléoniennes firent 60000 prisonniers entre le 15 et le 20 octobre 1805, conduisirent, à Troyes (département de l'Aube), à l'accueil de près de 2000 prisonniers autrichiens dans d'anciens édifices conventuels, dont, principalement, la caserne des Jacobins qui en reçut plus de la moitié. Début 1806, le gouvernement envoya, pour contrôle de l'état sanitaire des populations, le médecin des épidémies Desgenettes en tournée d'inspection des lieux de détention de prisonniers étrangers, ce qui le conduisit dans plusieurs villes du nord-est de la France, où il recensa différentes pathologies depuis toute une variété de fièvres jusqu'à la dysenterie en passant par les gales et gangrènes. Par des moyens tels que les fumigations acides du chimiste dijonnais Guyton Morveau, les autorités se soucièrent de combattre et de prévenir les épidémies dans les casernes. Le médecin troyen des épidémies le Dr Pigeotte intervint dès octobre 1805 par ses observations au préfet sur l'amélioration de la nourriture ou encore l'aération des chambrées, en passant par les incitations à l'exercice physique, autant de préceptes d'une étonnante modernité.

SUMMARY

The victories near Ulm and Elchingen, where the Napoleonic army took 60000 prisoners between 15th and 20th of October 1805, lead to the arrival at Troyes (county "Aube") of nearly 2000 Austrian soldiers to be held inside former monasteries among whose, mainly the Jacobinians casern where more than half of them stayed. At the beginning of 1806, the government sent the epidemics medical practitioner Dr Desgenettes on an inspection tour to control the state of health of the populations of places where foreign prisoners were held, which lead him through several counties of the North-eastern part of France, where he surveyed several diseases ranging from all kinds of fevers up to dysentery, scabies or gangrenes. With the means of acid fumigations invented by the chemist Guyton Morveau from Dijon, the authorities took care of combating and preventing the epidemics in the caserns. As soon as October 1805, the epidemics medical practitioner Dr Pigeotte from Troyes wrote to the county governor his observations recommending a better diet, airing of the rooms and also calls to take some exercise. All these precepts showed an astonishing modernity.